

Système d'information et d'aide aux promotions

[SIAP]

Accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude au titre de la rentrée scolaire 1999

A titre indicatif :

- **147 000** enseignants remplissaient les conditions statutaires
- **24 000** enseignants ont fait acte de candidature
- Pour les promotions au titre de l'année 1999, 1 875 propositions académiques ont été transmises à l'administration centrale par les recteurs. En ce qui concerne les 453 candidats sélectionnés pour 1999, une première analyse statistique met en évidence les éléments suivants :

// CRITERES STATUTAIRES (origine statutaire des agents promus)

A] Corps des certifiés

- Les professeurs certifiés hors classe représentent 73,7 % des agents promus parmi lesquels 61,7 % sont classés au 7ème échelon et 35,6 % au 6ème échelon.
- Les professeurs certifiés de classe normale représentent 15,5 % des agents promus parmi lesquels 87,1 % sont classés au 11ème échelon.
- Les professeurs certifiés bi-admissibles représentent 2,9 % des agents promus parmi lesquels 69,2 % sont classés au 11ème échelon.

B] Corps des PEPS

- Les professeurs d'éducation physique et sportive hors classe représentent 6,6 % des agents promus et 81 % sont classés au 7ème échelon.
- Les professeurs d'éducation physique et sportive bi-admissibles représentent 0,2% des agents promus.

C] Corps des PLP

- Les PLP hors classe représentent 0,9 % des agents promus parmi lesquels 25 % sont classés au 6ème échelon, et 50 % sont classés au 7ème échelon.
- Les PLP de 2ème classe représentent 0,2 % des agents promus.

III/ CRITERES DEMOGRAPHIQUES (taux de féminisation, âge moyen)

A] Proportion des promotions par sexe

Parmi les promus : 60,5 % sont des hommes, 39,5 % sont des femmes

B] Age moyen des agents promus

La moyenne d'âge des promus est de 55 ans.

III/ CRITERES FONCTIONNELS (liés aux conditions d'exercice)

A] Proportion des promotions des enseignants affectés dans les établissements où les conditions d'enseignement sont difficiles

La proportion des agents promus exerçant dans ce type d'établissement est de 8,8 % alors qu'ils représentent 7,63% des candidatures proposées par les recteurs et 8,3% des enseignants remplissant les conditions statutaires.

B] Proportion des promotions des enseignants affectés dans l'enseignement supérieur

La proportion des enseignants affectés dans l'enseignement supérieur est de 7,1 % alors qu'ils représentent 13,28% des candidatures proposées par les recteurs et 3,1% des enseignants remplissant les conditions statutaires.